



Conférence de presse organisée par Ribat Al Fath

le 10/10/2012 sur

le congrès mondial de la nature 2012 de l'UICN, (Jeju, Corée du Sud)

DEROULEMENT DE LA CONFERENCE

La conférence s'est déroulée dans d'excellentes conditions et selon le programme établi (Voir ci-dessous). Rappelons les points saillants :

- Le communiqué d'annonce de la conférence a été publié 2 fois par le Journal « **l'Opinion** », un des quotidiens les plus lus au Maroc.
- Le 8/10/2012, M Bennis a participé, de 18h à 19h, à une **émission de radio**, sur la Chaine Internationale, spécialement dédiée au déroulement du Congrès UICN 2012 et aux enseignements à en tirer.
- La conférence a été couverte par la **télévision nationale** « Al Oula »
- Un **dossier de presse** a été préparé et distribué aux participants, il contient 10 articles (Voir ci-dessous).
- Une cinquantaine de personnes ont participé dont **6 journalistes**.
- L'ouverture et la clôture de la conférence ont été assurées par M **A.Bennani**, président de Ribat Al Fath. Lors de ses interventions, il a rappelé les grandes étapes de l'évolution de la question environnementale au Maroc, les interventions de Ribat Al Fath. Il a aussi insisté sur la nécessité d'intensifier les actions en faveur de l'environnement aux niveaux individuel, collectif et de la société civile.
- Dans son intervention, M Haddan a donné d'amples informations sur le fonctionnement de l'UICN et a lancé un appel pour que le Maroc y soit représenté par davantage de membres. MM Nibani, Naïm, Abou Abbas et Bennis, ont rapporté respectivement les grands axes débattus à Jeju sur les sujets suivants : La sécurité alimentaire, l'économie verte, les résolutions et la Gouvernance. Ils ont tous conclu leurs interventions par des messages visant l'intégration des idées développées à Jeju dans la politique nationale de développement durable.
- Les débats ont été d'un haut niveau, les commentaires faits et les questions posées, et les recommandations avancées, traduisant les préoccupations des participants, ont porté principalement sur :
 - Le développement de l'action de la **société civile** pour jouer son rôle de force de contrôle sur le terrain (Gendarme de l'environnement), de pression sur les décideurs et de propositions de solutions alternatives.
 - L'urgence de la mise à jour rapide de l'**arsenal juridique** et la promulgation rapide de la loi relative à la gestion durable du littoral.
 - L'examen comparatifs des avantages et inconvénients des **concepts** du développement durable, de l'économie verte et de l'économie organique
 - La défense de la **souveraineté alimentaire** du Maroc et la lutte contre l'introduction des OGM
 - La protection de la biodiversité nationale contre le **piratage illégal** par des pays étrangers. Le cas de l'arganier a été cité comme exemple.
 - La lutte contre les **consommations** de luxe et excessive.
 - Le développement de l'**éducation environnementale** au Maroc, en tenant compte des grandes valeurs de l'Islam en matière de gestion durable des ressources naturelles et en développant les actions démonstratives tels que les musées, les arboretums etc...
 - L'importance de la **participation** des populations locales, vivant des ressources terrestres et marines, à toute la chaine des valeurs, allant de la définition de la stratégie et de la planification, à la mise en œuvre des programmes d'action sur le terrain.
 - L'importance de la **Gouvernance** du système environnemental en faisant participer tous les acteurs concernés, sans oublier la communauté scientifique.



Conférence de presse organisée par Ribat Al Fath, le 10/10/2012, sur le Congrès Mondial 2012 de l'UICN 2012, (Jeju, Corée du Sud)

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

- 16h30 – 16h 40 : Ouverture par M A. Bennani, président de l'Association RibatAl Fath pour le Développement Durable
-
- 16h40-16h50 : Présentation du programme par M A.Bennis, président duClub Environnement de Ribat Al Fath
-
- 16h50-17h : Présentation de l'UICN par Dr B. Haddan, Conseillerde l'Afrique à l'UICN
- 17h-17h10 : « La Nature peut-elle nous nourrir ? » par M H.Nibaniprésident de l'Association AGIR
- 17h10-17h20 : « L'économie verte : mythe ou réalité ? » par M N.Naïm,président de la Fondation Ecosylva
- 17h20- 17h30 : Présentation des motions votées par M B. Abou Abbesprésident de l'Association Marocaine de l'Education et de laProtection de la Nature (AMEPN)
- 17h30- 17h40 : « Quelle Gouvernance pour la biodiversité ? » par M A.Bennis
- 17h40- 18h30 : Débat général
- 18h30 : Clôture par M A.Bennani

Dossier de presse :

- Fiche du programme
- Interventions de MM Haddan, Nibani, Naïm, Abou Abbes, Bennis
- Résumé de la stratégie mondiale de la diversité biologique
- Résumé du programme de l'UICN 2012-16
- Résumé de la Déclaration du Congrès de l'UICN 2012
- Résumé de la conférence de presse sur le FIFALE



Conférence de presse organisée par Ribat Al Fath, le 10/10/201, sur le congrès mondial 2012 de l'IUCN 2012 (Jeju, Corée du Sud)

Intervention de M A. Bennis, président du Club Environnement à Ribat Al Fath

Quelle Gouvernance pour la biodiversité ?

L'IUCN, la plus grande organisation de la Nature dans le monde, accorde une grande **importance à la Gouvernance** de l'Environnement naturel au niveau international et au niveau des régions et des pays. Elle a de nombreux atouts qui lui permettent de jouer ce rôle. On n'en soulignera que deux : i/ L'IUCN est l'une des rares organisations internationales qui regroupe, parmi ses membres, à la fois les représentants des **Gouvernements et les ONG**. C'est un atout majeur pour assurer le **rapprochement** entre les différents intervenants, unifier les stratégies et les programmes d'action et créer la synergie. ii/ L'IUCN regroupe des **milliers d'experts** dans tous les domaines en relation avec la gestion des ressources naturelles et qui interviennent aussi bien au niveau des décisions de politiques générales que des actions pratiques sur le terrain. C'est un atout majeur pour assurer **l'intégration** des actions et pour pouvoir « **Penser globalement et agir localement** ».

A coté de ces atouts, l'IUCN a le mérite de préparer toujours son **programme d'action** sur des bases solides. En plus de la préparation **participative** avec la contribution de tous les membres, le programme est soumis à l'approbation du congrès mondial qui se réunit tous les 4 ans; le programme se **réfère** aux Accords Multilatéraux de l'Environnement et aux stratégies mondiales approuvées, comme celle de la diversité biologique 2011-2020. Pour renforcer son aspect pratique, le congrès vote des **motions** que les membres s'engagent à traduire en actions sur le terrain. Soulignons que lors du Congrès 2012 en Corée, le thème de la Gouvernance, regroupant les aspects institutionnels et les décisions structurantes, a **émergé** de manière très forte occupant près du ¼ des événements organisés et des motions votées.

On notera que sur le **plan institutionnel**, le congrès met l'accent sur la participation des populations locales (Les gardiens de la Nature), l'intéressement des jeunes, la décentralisation, la coopération, la mise en réseaux, et le partenariat Public/Privé/Communauté (PPC). Il a particulièrement insisté sur le rôle moteur de l'Etat qui doit manifester une volonté politique suffisante pour protéger l'environnement. Par ailleurs, le congrès a lancé, à travers sa Déclaration finale, un appel pressant à ses membres, dont les ONG, afin de faciliter la tâche des décideurs en leur fournissant les connaissances, les outils et les méthodes nécessaires pour prendre les décisions les plus adéquates.

Concernant les **décisions structurantes**, le Congrès 2012 a insisté sur plusieurs points dont on citera i/ Le rassemblement des expériences réussies en matière de **conservation et de valorisation** de la Nature afin de les ériger en un **plan d'action** opérationnel, doté de priorités clairement définies. Ce plan devant être au cœur de la politique globale du développement du pays et traduit en **projets concrets** et bien gérés. ii/ Le renforcement des programmes de conservation de la biodiversité afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle en matière d'atténuation des effets du **changement climatique** et de lutte contre la **pauvreté**. iii/ L'intégration des considérations de conservation de la Nature, en termes de lutte contre toutes les formes de surexploitation des ressources naturelles et de pertes de denrées alimentaires, afin de pouvoir assurer la **sécurité alimentaire** et lutter contre la faim dans le monde. iv/ L'encouragement des entreprises, par tous les moyens nécessaires, notamment les instruments économiques et financiers, à promouvoir le concept l'Economie Verte. Ce concept devant respecter les principes fondamentaux du Développement Durable.

Le Maroc a tout intérêt à procéder à une évaluation stratégique de sa politique environnement et à intégrer les enseignements tirés du Congrès Mondial 2012 de l'IUCN.



Intervention de M N NAIM président de la fondation Ecosylva

La croissance verte : mythe ou réalité ?

L'économie verte est un thème émergent qui est très largement débattu, au niveau mondial, surtout depuis le Sommet Rio+20. Le Congrès 2012 de l'UICN lui a également consacré une place de choix. Il a été débattu en tant que tel et dans ses liaisons avec le social, le financement, l'aide aux pauvres, la compensation en cas de dégradation de la biodiversité, l'Accord de Partage des Avantages (APA). Il a aussi occupé une place très importante dans les motions votées par les congressistes.

Si le principe de verdir l'économie est unanimement retenu, des divergences profondes divisent les écologistes et les acteurs économiques dont les activités privilégient la compétitivité et le principe de toujours « produire et consommer plus »

Le débat doit donc continuer, espérant que la prise de conscience environnementale inspirera les différents protagonistes à trouver un terrain d'entente.

Il y a donc lieu de trouver rapidement le moyen de déclencher le type de changement nécessaire pour rendre nos économies et styles de vie véritablement durables.

Plusieurs questions sont posées :

- Qu'est-ce que la «croissance verte» dans la pratique?
- Comment peut-on concilier les objectifs environnementaux avec l'économie libérale dominante?
- Comment pouvons-nous résoudre le dilemme dans les secteurs économiques comme l'agriculture, la pêche, l'industrie, etc... ?
- Qu'est-ce que la croissance verte signifie en termes d'emplois?

Le Maroc se doit également d'intensifier le débat sur cet important tout en tirant profit des idées développées à Jeju aussi bien au niveau des experts que des leaders politiques.



Intervention de M H Nibani, président de l'association AGIR

La Nature peut-elle nous nourrir ?

La question de la capacité de la Terre à nourrir l'humanité est souvent soulevée. Le rapport de la FAO de l'an 2000, stipule qu'au stade atteint par les moyens de production agricole, la terre peut nourrir jusqu'à 12 milliards d'êtres humains. Un chercheur américain (René Revelle) a même démontré par les calculs que la Terre peut nourrir 50 Milliards de personnes !.

La situation réelle est toute autre : La population mondiale n'est que de 7 Milliards de personnes et pourtant près d'un milliard d'êtres humains souffrent de malnutrition, et environ 100.000 personnes meurent de faim chaque année.

On ne peut s'empêcher de conclure que le mode de production et de consommation alimentaire actuel n'est pas viable et qu'on doit le réajuster. Ce réajustement s'impose d'autant plus qu'on doit se préparer dès maintenant à nourrir les 9 Milliards attendus en 2050.

Une série de questions se posent :

- Comment éviter les différentes formes de surexploitation des terres et des mers ?
- Comment éviter les pratiques qui dégradent la qualité des sols et des eaux ?
- Comment réduire les émissions de Gaz à effets de serres qui représentent pas moins de 20% ?
- Comment améliorer les rendements agricoles d'une manière propre et durable ?
- Comment optimiser l'utilisation des facteurs de production en fonction des différents écosystèmes ?
- Comment enrayer l'expansion des terres agricoles aux dépens des forêts qui limitent l'avancée de la désertification ?
- Comment éviter la perte, entre le champ et le consommateur des 30 à 60 % de la nourriture produite.
- Peut-on envisager la consommation humaine directe, en évitant le relai de l'élevage qui mobilise le tiers de terres arables et 60% des céréales produites ?
- Doit-on éviter l'affectation des terres agricoles pour la production des biocarburants ?
-

Ces questions laissent clairement apparaître que la crise alimentaire et la faim dans le monde n'est pas une fatalité et peuvent être évitées. Elles résultent plutôt du modèle de production et de consommation et de choix économiques.

Pour que la Nature puisse nous nourrir, le monde doit s'acheminer vers un modèle reposant sur i/ L'intégration de la conservation de la biodiversité dans l'agriculture, la pêche et l'élevage; ii/ Le rejet de la concentration agricole et de la privatisation du vivant ; iii/ La récupération de la souveraineté alimentaire des populations locales sur leurs territoires et la valorisation de leur savoir faire etc....

Les idées développées au congrès 2012 de l'UICN, en faveur de la sécurité alimentaire, ont été assez riches et peuvent inspirer une meilleure adaptation de notre modèle national à un mode plus respectueux de l'environnement et plus durable.



Intervention sur le changement climatique et la résilience des écosystèmes et des populations

Prof. Bachir Raissouni, Expert en Environnement et Développement

Durable, Membre des commissions CEM (gestions des écosystèmes),
WCPA, Groupe Urbain (Aires protégées),
et CCE (communication et éducation)

Le changement climatique et ses impacts sur les ressources naturelles et l'Homme (réduction de la biodiversité animale et végétale, menaces sur la sécurité alimentaire, immigration environnementale...) est maintenant un défi à relever par tout le monde.

La résilience des systèmes écologiques et des populations face à ces changements semble la préoccupation majeure.

Parmi les actions à mener, l'éducation environnementale, la sensibilisation et la communication seraient des outils primaires pour se préparer et s'adapter à ces perturbations.

Les connaissances écologiques, scientifiques et humaines des communautés autochtones ainsi que la culture de chaque région du monde devraient être prises en considération afin de transmettre un message clair sur leur implication pour la préservation des écosystèmes et l'importance de ses services pour le développement local.

Le succès de chaque action telle que la mise en place du concept REED +, la gestion des ressources en eau, le suivi et la gestion des aires protégées (terrestres et marines) ne pourrait aboutir sans l'implication de tous les acteurs.

Les outils de communication et d'éducation environnementale développés et testés au niveau international peuvent servir s'ils sont adaptés au contexte culturel local. Un échange permanent d'expérience entre chercheurs et experts permettra de mettre en place et de renforcer les programmes de résilience et la vision de la protection et conservation de la nature et de ses services.



Présentation générale des résolutions votées

Par Brahim ABOUELABBES

Président de l'Association Marocaine de l'Education et de la Protection de la Nature (AMEPN)

Le Congrès mondial de la Nature de 2012 a été organisé sous forme de deux grands événements qui sont le forum de la nature et l'Assemblée Générale des membres l'UICN. Le premier représente une plate-forme d'échange d'informations, d'expériences et des idées sur la conservation de la nature. Chaque membre peut présenter son projet ou son expérience et les partager avec l'ensemble des participants. Le forum est ouvert à tous les participants du Congrès.

L'Assemblée générale de l'UICN regroupe uniquement les membres. C'est l'occasion pour décider de tout le fonctionnement de l'UICN. Chaque membre a le plein droit de proposer un projet de résolution, de recommandation et/ de décision sous forme de "motion", à la seule condition que ce projet soit expressément appuyé par au moins 5 membres. A travers le système de vote, la motion est soit adoptée ou rejetée.

Lors du Congrès Mondial de la Nature de Jeju, l'Assemblée Générale de l'UICN a traité 186 motions au total. L'ensemble de ces motions touchent la quasi-totalité des problématiques liées à l'environnement naturel et à la gouvernance y afférente. A travers l'adoption de ces motions, l'Assemblée des membres invite les pays, les instances internationales, les acteurs concernés à œuvrer pour trouver des solutions et/ou atténuer l'impact négatif sur la nature, sur la biodiversité et sur les populations locales.

Sur les 186 motions présentées, 180 ont été adoptées à la majorité des membres. Elles sont regroupées de la manière suivante :

Rubrique	%
Gouvernance de l'UICN	6,3
Préservation des espèces menacées à l'échelle mondiales	17,0
Aires protégées	9,7
Liste rouge des écosystèmes et leur conservation	4,8
Zones humides et écosystèmes côtiers	12,1
Ecosystèmes marins	2,4
Changements climatiques	2,0
Energie renouvelable	3,0
Sécurité alimentaire	3,9
Gouvernance, réglementation, financement et coopération	38,8

Vu la position géographique du Maroc, la diversité de ses écosystèmes et de sa biodiversité, le Maroc est concerné par la quasi-totalité des motions votées. Leur traduction en actions sur le terrain permettra, d'une part, d'améliorer l'état de notre environnement, et d'autre part, de nous positionner favorablement à l'échelle du mouvement écologique mondial et régional.



CONFERENCE DE PRESSE SUR LE FIFALE

M Abdelhadi Bennis, président du Club de l'Environnement de Ribat Al Fath, a animé au Congrès Mondial 2012 de l'UICN, dans la salle des Médias, une conférence de presse pour faire connaître le Festival International du Film Animalier et de l'Environnement (FIFALE).

Après un rappel sur les données physiques et sur la richesse de la diversité biologique au Maroc, M Bennis a souligné les efforts déployés pour conserver et utiliser durablement cette biodiversité. Il a notamment cité les mesures prises dans les domaines juridiques, institutionnels et d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de ses activités générales de développement durable, l'Association Ribat Al Fath, apporte, par le biais de son Club de l'Environnement, une contribution appréciable à ces efforts.

Le FIFALE constitue une de ces contributions. Son but est double : Il s'agit, d'une part, d'encourager la production cinématographique environnementale, et d'autre part, de promouvoir l'éducation environnementale.

Chaque année, durant près d'une semaine, des dizaines de films sont projetés, dans le Théâtre Mohammed VI de Rabat. Chaque projection est suivie par des centaines de personnes, enfants et adultes.

Les meilleurs films des prix. « La cigogne » : L'or, l'argent et le bronze.

Parallèlement à cette action centrale, les manifestations suivantes sont organisées : Une exposition de photographies sur les animaux, un concours pour les meilleurs films, sur les animaux domestiques, produits par des enfants, et enfin, des conférences débats sur des sujets en relation avec l'environnement.

A la fin de la conférence, M Bennis a rappelé que le FIFALE est à sa 8^{ième} édition et a lancé un appel, à toutes les personnes intéressés, pour contribuer à sa promotion.



RESUME DE LA DECLARATION DE JEJU

Dans sa Déclaration de Jeju, l'UICN rappelle l'importance de son expérience en matière de protection de la Nature et le **rôle** qu'il joue notamment en tant que fournisseur de connaissances et de solutions aux décideurs.

Elle souligne que, compte tenu du niveau atteint par la surexploitation des ressources naturelles terrestres et marines, l'UICN est appelé à passer à une **échelle supérieure** en termes d'urgence et d'intensification des activités, afin de jouer pleinement son rôle.

Les **solutions** préconisées par l'UICN sont fondées sur la Nature et sur la protection de ses gardiens. Elles intègrent la diversité biologique et les valeurs des écosystèmes dans la production et la consommation mondiales, favorisent la recherche d'une croissance verte inclusive, maintenant l'empreinte de l'humanité dans des limites écologiques raisonnables, respectant l'intégration sociale des groupes vulnérables et éradiquant la pauvreté.

Ces solutions restent conformes aux Accords Multilatéraux de l'Environnement, notamment les Conventions du Sommet de Rio, à la Plateforme Intergouvernementale sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES), récemment créée.

La Déclaration appelle les membres de l'UICN à mobiliser toutes les parties prenantes, dans le cadre d'une Gouvernance efficace, pour l'application du **Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi**, deux outils fondamentaux, adoptés lors de la 10e réunion de la Conférence des Parties, en vue d'accroître les avantages issus de la biodiversité et des services écosystémiques. Par ailleurs, la Déclaration appelle à la ratification du **Protocole de Nagoya** sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable de ces avantages.

Abdelhadi Bennis
Président du Club de l'Environnement de Ribat Al Fath



LE PLAN STRATEGIQUE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2011-2020 RESUME

LA VISION

Vivre en harmonie avec la nature où, d'ici à 2050, la diversité biologique, notre capital naturel, est **valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse**, maintenant la planète en bonne santé et procurant des avantages essentiels à tous les peuples

LES BUTS (5) ET LES OBJECTIFS D'ICI 2020 (20)

But stratégique A : Aborder les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en **intégrant** la diversité biologique au plan du gouvernement et à la société : 4 Objectifs relatifs à la prise de conscience, l'intégration au processus de planification, à l'élimination des incitations néfastes, la définition des mesures pour maintenir l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres.

But stratégique B : Réduire les **pressions directes** exercées sur la diversité biologique et encourager **l'utilisation durable** : 6 objectifs d'ici 2020 relatifs à la réduction de la dégradation des habitats naturels, la fin de la surpêche, la gestion durable de l'agriculture de l'aquaculture et la sylviculture, la réduction des pollutions, l'identification et la classification des espèces envahissantes, les écosystèmes marins et côtiers vulnérables.

But stratégique C : Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique : 3 objectifs, chiffrés, d'ici 2020 relatifs à la conservation des écosystèmes, l'extinction des espèces, la diversité génétique.

But stratégique D : Améliorer les avantages pour tous de la diversité biologique et des écosystèmes : 3 objectifs d'ici 2020 relatifs à l'accès équitable aux moyens de subsistance, la restauration des écosystèmes pour l'atténuation au changement climatique et l'adaptation pour la lutte contre la désertification,

But stratégique E : Renforcer la mise en œuvre au moyen de la planification participative, de la gestion des connaissances et du **renforcement des capacités** : 4 objectifs relatifs la planification, aux pratiques traditionnelles, aux connaissances scientifiques, renforcement des capacités.

La stratégie définit les grands axes du **plan de mise en œuvre** et du suivi/évaluation en insistant sur le soutien politique, le partenariat et l'établissement périodique de rapports.

Elle définit également les **mécanismes de soutien** à travers la cohérence avec les Accords Multilatéraux de l'Environnement (Module TEMETEA), l'intégration du Genre, le soutien à la recherche, la connexion des centre d'échange, le transfert de technologie, l'intervention financière du FEM.

Abdelhadi Bennis
Président du Club Environnement de Ribat Al Fath



Note de Brahim Haddane, Conseiller régional pour l'Afrique

Créé en 1948, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Membre observateur aux Nations Unies, est l'une des rares organisations internationales regroupant les gouvernements, les ONGs, les institutions et les experts dans le domaine de la conservation de la nature et de la lutte contre la pauvreté.

Il s'agit d'une très grande organisation, basée à Gland en Suisse, qui regroupe 1 200 membres et quelques 11 000 experts repartis en 6 commissions.

- Commission de sauvegarde des espèces (SSC).
- Commission de l'éducation et de la communication (CEC)
- Commission de gestion des écosystèmes (CEM)
- Commission de la politique socio-économique et environnementale (CEESP).
- Commission mondiale des aires protégées (WCPA)
- Commission mondiale de la législation environnementale (WCEL)

L'UICN dispose d'un secrétariat formé de 1100 salariés basé à Gland en Suisse et dans 120 pays. Le monde entier, divisé en 6 régions, est représenté dans par 35 membres élus, pour 4 ans, formant son Conseil d'Administration.

Organe exécutif des projets du PNUE, l'UICN dispose d'un budget annuel de 130 millions de dollars US qui permet d'assurer le fonctionnement du secrétariat et mener des actions sur le terrain.

La participation marocaine a été de 10 personnes, dont un représentant du Gouvernement, 5 ONG, un expert à titre individuel, un journaliste et 2 observateurs.

La représentation de l'Afrique du Nord est couverte par le Bureau de Coopération Technique, UICN Med, basé à Malaga.

Il est souhaitable que la représentation du Maroc au sein de l'UICN, soit renforcée.

Le congrès en chiffres :

- 6467 participants
- 764 Membres accrédités
- 581 événements
- 186 motions votées



Conférence de presse organisée par Ribat Al Fath, le 10/10/201, sur le congrès mondial 2012 de l'UICN 2012 (Jeju, Corée du Sud)

Participation du Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN au Congrès Mondial de la Nature, Jéju, Corée du Sud, 6-15 septembre 2012

➤ **Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN à Malaga**

- Création en 2001 avec l'appui du Ministère de l'Environnement Espagnol, le gouvernement régional Andalou et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).
- Le nombre totale des Membres Méditerranéens s'élève à 212 parmi lesquelles 17 membres de l'Afrique du Nord (Maroc 6, Algérie 3, Tunisie 6 et Égypte 2 membres).

➤ **Événements méditerranéens de l'UICN lors du Congrès mondial de la nature**

Jeju 2012

Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (UICN-Med) a organisé et soutenu divers événements liés à la Méditerranée et à l'Afrique du Nord.

- **Session sur [les aires marines et côtières protégées et le changement climatique en Méditerranée](#)**
- **Session sur** la gestion et de la gouvernance des réserves de biosphère et des écosystèmes oasiens en Afrique du Nord et lancement public de la nouvelle publication de l'UICN Med sur la « [liste rouge et les valeurs socio-économiques pour les espèces d'eau douce pour la région Afrique du Nord](#) ».
- [un atelier organisé par l'UICN-Med en présence de responsables venant du nord et du sud de la Méditerranée](#). Défis et opportunités pour la biodiversité et ressources naturelles, la gouvernance, partenariat.
- **Session des membres de l'UICN d'Afrique du Nord** : Approbation du programme Afrique du Nord 2013-2016 et soutien à la création d'un comité de pilotage pour le suivi de la mise en œuvre du programme.
- Des réunions bilatérales avec des représentants des institutions partenaires comme la [Fondation MAVA](#), la [Fondation Mohammed VI pour la protection de l'Environnement au Maroc](#), Ministère de l'Environnement de l'Égypte, Le Fonds de Partenariat pour les Écosystèmes Critiques, Fonds Français pour l'Environnement Mondial.

➤ **Liste des motions, en relation directe avec la Méditerranée, adoptée lors du Congrès, directement ou avec amendement**

- Renforcer le processus de motions et améliorer l'application des résolutions UICN
- Renforcement des Comités Nationaux régionaux de l'UICN et utilisation optionnelle des trois langues officielles dans la communication interne et externe de l'UICN et de ses membres.
- Appui aux initiatives nationales et régionales pour la conservation des grands mammifères du Sahara
- Lutte contre la chasse illégale ou excessive des oiseaux migrateurs dans le pourtour méditerranéen
- Mesures visant à reconstituer la population de thons rouges, *Thunnus Thynnus*, de l'Atlantique est et de la Méditerranée



- Valorisation et conservation du patrimoine géologique par le biais du programme de l'IUCN 2013-2016
- Protection des canyons sous marins de la Méditerranée
- Corridors écologiques transfrontaliers à l'ouest de la Péninsule Ibérique
- Intégration de la liste rouge des écosystèmes de l'IUCN
- L'importance de l'adaptation et de la réduction de risques de catastrophe dans la zone côtière
- Préservation des écosystèmes oasiens
- Importance d'évaluer les besoins en eau des zones humides pour préserver leurs fonctions écologiques
- Protection du puffin des Baléares, en danger critique, dans le delta de l'Ebre, Espagne
- Mettre en œuvre la conservation et la gestion durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant d'aucune juridiction nationale
- Renforcement de la politique de la mer et des océans
- Accélérer le rythme de création des aires marines protégées à l'échelle mondiale et la certification de l'efficacité de leur gestion
- Promotion des aires marines protégées gérées localement, mesure sociale permettant d'atteindre les objectifs de la conservation sur le terrain et des aires marines protégées
- Conserver les écosystèmes littoraux pour réduire les risques dans les zones côtières en Afrique
- La conservation du phytoplancton marin
- L'approche écosystémique des pêches (AEP)
- La pollution sonore sous-marine en Afrique
- Exploration et exploitation des hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels
- Forages pétroliers offshore en Méditerranée
- Promotion et renforcement des systèmes agroalimentaires locaux
- L'économie verte et la responsabilité sociale et environnementale des entreprises
- Emplois verts et initiatives contribuant à la conservation au sein du réseau Natura 2000
- Promotion du tourisme durable, du développement rural et de la valeur de l'héritage naturel
- Promouvoir la responsabilité internationale en matière d'impacts sur la biodiversité à l'échelle mondiale
- Participation des citoyens aux procédures législatives relatives à l'environnement
- Principes islamiques relatifs à la conservation
- Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles

Pour toute autre information, veuillez contacter M. Maher Mahjoub, coordinateur du Programme Afrique du Nord de l'IUCN : maher.mahjoub@iucn.org